

Conseil communal de Château-d'Oex**Procès-verbal de la séance du 14 mai 2020
20h30 - 23h40, Centre sportif**

Présidence : M. Raymond Vuadens

M. le Président ouvre la séance et adresse la bienvenue aux membres de l'Assemblée, aux membres de la Municipalité, au public ainsi qu'au représentant de la presse locale.

Rappel : la séance du 19 mars 2020 a été supprimée à cause de la situation sanitaire particulière liée au coronavirus COVID-19. Les membres du Conseil communal ont été informé-e-s de son annulation par courriel en date du 13 03 2019.

La Préfecture a autorisé la tenue de la séance de ce soir, et celle du Conseil communal du 25 juin prochain, après avoir validé le plan d'organisation respectant les règles sanitaires mises à jour en date du 23 avril 2020 par le Conseil d'Etat et basées sur les consignes émises par l'Office fédéral de la santé publique.

M. le Président explique les consignes sanitaires à respecter dans la salle et adresse ses remerciements à l'équipe de conciergerie pour la préparation de la salle. Les concierges sont applaudis par l'Assemblée.

Le mode de convocation de ce Conseil communal ne donne lieu à aucune remarque.

1. Appel

Présent-e-s : 50 Conseillères et Conseillers

Excusé-e-s : Mme et MM. John Bertholet, Nancy Chamorel, Sylvain Clot, Patrice Morier, Anne-Isabelle Mottier, Edwin Oehrli, Philippe Rosat, Colin Rossier, Nelson Vaillancourt

Absents : M. Luis Ferreira

Huissier : M. François Andrey

Scrutateurs : MM. Vincent Schittli, Denis Zulauff-Wälti

Le quorum est atteint : le Conseil communal peut valablement délibérer.

M. le Président implore la bénédiction divine sur les délibérations de cette séance.

M. le Président soumet l'ordre du jour suivant à l'Assemblée :

Ordre du jour

1. Appel
2. Correspondances du Bureau
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Assermentations au Conseil communal
6. Approbation Procès-verbal du Conseil communal du 07 décembre 2019
7. Préavis No 1 Demande de crédit pour divers travaux d'entretien lourds au bâtiment communal du Complexe sportif de Château-d'Oex
8. Préavis No 2 Demande de crédit pour divers travaux de mise en conformité au bâtiment communal de la Grande salle de Château-d'Oex

- | | |
|--|--|
| 9. Préavis No 3 | Demande d'autorisation pour la vente de nouvelles parcelles au lotissement des Granges |
| 10. Préavis No 4 | Demande de crédit pour la réalisation d'une route d'accès, avec places de stationnement publiques, dans le cadre du Plan partiel d'affectation « L'Etambeau - Pôle Santé » |
| 11. Réponse au postulat Raymond Vuadens et consorts | au nom du groupe socialiste demandant une étude sur l'avancement de la réflexion au sujet d'une fusion des Communes du Pays-d'Enhaut |
| 12. Propositions individuelles | |

La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est approuvé.

2. Correspondances du Bureau

Lettres de démission de Madame Marika Genton (19 décembre 2019), de Madame Sonia Rosat (10 janvier 2020) et de Monsieur Yves Ansermet (3 mars 2020).

M. le Président tient à remercier Mmes Marika Genton et Sonia Rosat, ainsi que M. Yves Ansermet pour leur investissement apprécié au sein de notre Conseil.

Lettre d'information de la Municipalité datée du 1^{er} mai 2020 au sujet de la situation liée au COVID 19, adressée à chacun des conseillères et conseillers par courriel le 02 mai 2020. Ce courrier liste les mesures prises à l'échelle communale depuis l'état d'urgence décrété par le Conseil fédéral en date du 16 mars 2020. Cette lettre d'information a été envoyée aux membres du Conseil communal par courriel en date du 02 mai 2020.

Courriel daté du 10 mars 2020, envoyé par le Bureau du Conseil communal de la Commune de Crans-près-Céligny. Ce courrier invite chaque législatif du Canton à transmettre au Conseil d'Etat une résolution demandant la reprise totale des charges de la facture sociale par le Canton.

M. le Président informe que le Bureau a décidé de ne pas porter cet objet à l'ordre du jour ; le courrier est à disposition des Conseiller-e-s intéressé-e-s.

3. Communications du Bureau

Les communications du Bureau et de la Municipalité ne sont pas mises en discussion ; il est possible d'y revenir lors des propositions individuelles.

Communication de l'Union des Communes vaudoises (UCV) (courriel du 27 avril 2020) au sujet de la réalisation de tutoriels de formation et d'information au sujet de la gestion communale destinés aux membres des législatifs et exécutifs communaux. Ces tutoriels sont disponibles sur le site internet de l'UCV : <https://www.ucv.ch/formations/tutoriels-de-formation>. Il est par ailleurs possible de s'inscrire à la lettre d'information UCV-info ou de télécharger l'application mobile UCV-app. Des vidéos de présentation des enjeux liés au financement de la facture sociale sont également visibles sur le site de l'UCV : <https://www.ucv.ch/thematiques/economie-et-finances/perequations-financieres#c1444>. Une analyse détaillée par commune est aussi disponible.

Communication du Bureau cantonal pour l'intégration (BCI) (courriel 23 04 2020) informant de la rédaction d'une nouvelle série de publications thématiques intitulée *(dé)construire*. La première édition porte sur l'asile car ce sujet occupe une place centrale depuis quelques années dans le débat public et a fait l'objet de nombreuses modifications législatives, jusqu'à la dernière révision de la loi sur l'asile (en mars 2019). Cette publication est disponible sur le site Internet www.vd.ch/bci. Une version papier paraîtra en septembre 2020.

Préparation de la législature 2021-2026 : M. le Président informe l'assemblée que le Bureau a commencé à traiter ce point depuis novembre 2019. Il espère à titre personnel que nombreuses et nombreux seront les Conseiller-e-s à se porter candidat-e-s pour une nouvelle période de 5 années. La date de l'assermentation des nouvelles autorités communales a été fixée d'entente avec La Municipalité au samedi 29 mai 2021.

Le Bureau prévoit d'organiser à l'automne 2021, conjointement avec les Bureaux des Conseils communaux de Rougemont et de Rossinière, une formation au sujet du fonctionnement du législatif et de l'exécutif, ainsi que du droit d'initiative attribué à chacun de ces deux pouvoirs.

Conseil communal du 25 juin 2020 : à moins que des prescriptions contraires ne soient édictées entre temps, cette séance sera également organisée au Centre sportif. Les membres du Conseil communal seront informé-e-s en temps voulu.

4. Communications de la Municipalité

*Communications publiées sur www.chateaudoex-admin.ch > Officiel > Conseil communal > page de la séance
Seules les éventuelles modifications sont précisées ici.*

Mme Mary-Josée Rossier

Sécurité publique – Engagement d'une assistante de sécurité publique non-armée

Informations sur le boucllement des comptes 2019 et le budget communal 2020
Dépassement au poste 6510 Service incendie et secours

Mme Nicole Schnegg

Réparation du Multicar M31H

M. Eric Fatio

Projet « Château-d'Oex, une vision du paysage par et pour les seniors »

Il conclut en invitant les Conseillères et Conseillers intéressé-e-s à participer à ce projet à s'annoncer auprès de la Municipalité.

M. Eric Grandjean

Château-d'Oex se positionne en tant que capitale de l'aérostation

(Communiqué de presse de Pays-d'Enhaut Région publié dans le Journal du Pays-d'Enhaut le 07 mai 2020)

Nomination de Mme Sophie Matthey en tant que Secrétaire municipale
dès le 1^{er} novembre 2020

5. Assermentations au Conseil communal

Transmission du procès-verbal d'assermentation à la Préfecture et au Greffe municipal pour archivage.

Suite à trois élections complémentaires conformes à l'art.67 de la Loi sur l'Exercice des droits politiques, en application de l'art.90 al.1 de la Loi sur les Communes, **M. le Président** procède à l'assermentation, pour le groupe PLR, de

- **Mme Darcy Mottier Scheers**, en remplacement de Mme Marika Genton, démissionnaire ;
- **M. Guy Henchoz**, en remplacement de Mme Sonia Rosat, démissionnaire ;
- **Mme Cosette Hämmerli**, en remplacement de M. Yves Ansermet, démissionnaire.

Mmes Cosette Hämmerli, Darcy Mottier Scheers et M. Guy Henchoz prêtent le serment stipulé à l'article 9 de la Loi sur les Communes et reçoivent un exemplaire du Règlement du Conseil communal.

Les Conseiller-e-s assermenté-e-s rejoignent leur siège sous les applaudissements nourris de l'Assemblée.

6. Approbation Procès-verbal du Conseil communal du 07 décembre 2019

M. François Jaquillard, Municipal, annonce une rectification en page 597 précisant les participations aux charges régionales de culture, loisirs et sports (Poste 16 Tourisme - compte 352.300).

Le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2019 est accepté avec la modification exprimée, à l'unanimité moins une abstention.

7. Préavis No 1 Demande de crédit pour divers travaux d'entretien lourds au bâtiment communal du Complexe sportif de Château-d'Oex

Commission :

M. Philippe Rosat, 1^e membre - M. Alain Rossier, Rapporteur
Mme Anne-Isabelle Mottier, MM. Jean-Philippe Blum, Luis Ferreira

Délégation municipale :

M. Christian Daenzer
M. Roland Oguey, Chef du Service des travaux

Rapport de Commission - séance du 02 mars 2020

Lecture : **M. Alain Rossier**

A l'unanimité de ses membres, la Commission propose d'accepter le Préavis 1-2020 tel que présenté.

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Vote du Préavis

Le Préavis 01-2020 est accepté à l'unanimité des membres présent-e-s.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal No 01/2020 du 28 janvier 2020 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre divers travaux d'entretien lourds au bâtiment communal du Complexe sportif de Château-d'Oex
- B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 260'000.00

- C) **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 260'000.00 si nécessaire.
- D) **D'amortir** l'investissement net de CHF 260'000.00 sur une période de 25 ans, à raison d'environ CHF 10'400.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux.
A ce montant s'ajouteront les charges d'exploitation constituées des intérêts passifs annuels de l'ordre de CHF 6'500.00.

8. Préavis No 2 Demande de crédit pour divers travaux de mise en conformité au bâtiment communal de la Grande salle de Château-d'Oex

Commission : idem Préavis 1-2020

Délégation municipale : idem Préavis 1-2020

Rapport de Commission - séance du 02 mars 2020

Lecture : **M. Alain Rossier**

La Commission, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter le Préavis 2-2020 tel que présenté.

Discussion

M. Claude Schnegg souhaite savoir si cet investissement est lié à une révision des tarifs de location de la Grande salle ou si le statu quo est maintenu.

M. Christian Daenzer, Municipal, informe que les montants de la location ne sont pas modifiés. Il s'agit d'un entretien normal.

Mme Sylviane Clot enjoint les autorités communales à penser économie d'énergie dès maintenant : photovoltaïque sur la toiture du Centre sportif, alors que la patinoire coûte près de KCHF 100 en électricité et mazout chaque année ; changer les fenêtres de la Grande salle malgré le coût de cette rénovation (bâtiment ancien et protégé). Même si la Commune est endettée, ses bâtiments devraient être entretenus selon des standards énergétiques corrects.

M. Christian Daenzer, Municipal, résume la situation ainsi : « On fait ce que l'on peut, en fonction des attentes du législatif qui apprécie peu les dépenses ». Il s'agit certes de faire travailler les entreprises locales durant cette crise du coronavirus, mais il faut garder à l'esprit que les recettes fiscales ne vont pas augmenter. Il rappelle que la pose de panneaux solaires a déjà été étudiée au Centre sportif mais ce projet ne s'est pas avéré concluant. D'autant qu'il faudrait prévoir un investissement de kCHF 400 à 500 pour l'isolation du bâtiment. La Municipalité souhaite procéder aux entretiens nécessaires sans toutefois induire des dépenses trop importantes. D'ailleurs un préavis sera prochainement soumis au Conseil communal concernant l'entretien du bâtiment du cinéma Eden.

M. Charles-André Pfister rappelle que nous vivons une première page de cette pandémie mondiale et qu'elle sera suivie d'autres périodes difficiles ces prochains mois et années... La pandémie du coronavirus génère un coût économique et financier phénoménal et les perspectives sont particulièrement difficiles. Il enjoint les autorités communales à faire attention à toutes les propositions de dépenses, même si elles semblent justifiées. Il s'agit à son avis d'attendre de connaître les incidences au niveau des impôts et des recettes avant d'engager des compléments de dépense.

Mme Céline Baux entend bien la remarque de M. Charles-André Pfister. Elle estime cependant qu'il ne faut pas bloquer l'économie locale et qu'il est important de soutenir les préavis pour les entretiens des bâtiments communaux.

M. Alain Rossier est d'avis qu'il existe des solutions pour remplacer les fenêtres de la Grande salle même si ces travaux seront complexes et coûteux. Il suggère par exemple d'en remplacer une par année. Actuellement ces fenêtres sont obsolètes, laissant passer les bruits et les courants d'air.

M. Christian Daenzer, Municipal, abonde en affirmant que la Commune se doit de montrer l'exemple au niveau de l'isolation des bâtiments. Au niveau de la Grande salle, une isolation complète serait nécessaire. La Municipalité tente de maintenir au mieux mais petit à petit l'état des bâtiments communaux.

Mme Yvonne Wespi rappelle qu'au temps de l'édification des cathédrales, des mécènes offraient des fenêtres. Ce serait une piste à creuser !

La parole n'est plus demandée.

Vote du Préavis

Le Préavis 02-2020 est accepté à l'unanimité des membres présent-e-s.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal No 02/2020 du 28 janvier 2020 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre divers travaux de mise en conformité au bâtiment communal de la Grande salle de Château-d'Oex.
- B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 74'000.00
- C) **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 74'000.00 si nécessaire.
- D) **D'amortir** l'investissement net de CHF 74'000.00 sur une période de 5 ans, à raison d'environ CHF 14'800.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux.
A ce montant s'ajouteront les charges d'exploitation constituées des intérêts passifs annuels de l'ordre de CHF 1'850.00

- 9. Préavis No 3** Demande d'autorisation pour la vente de nouvelles parcelles au lotissement des Granges

Commission :

Mme Yvonne Wespi, 1^e membre - Mme Sonia Ludi, Rapporteure
M. Michel Berdoz, Mmes Nancy Chamorel, Armelle Morier

Délégation municipale :

M. Christian Daenzer

Rapport de Commission - séance du 05 mars 2020Lecture : **Mme Sonia Ludi**

La Commission, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter le Préavis 3-2020 tel que présenté.

Récusation

M. Jean-Louis Rossier informe l'Assemblée qu'il s'abstiendra de toute intervention dans le traitement du Préavis 3-2020 par le Conseil communal, de même qu'il se récusera à la votation de celui-ci (Règlement du Conseil communal, art.51). La raison est identique à celle énoncée dans le préavis municipal, à la remarque (p.2) : « La Municipalité précise que Mme Mary-Josée Rossier, Municipale, s'est récusée pour cet objet du fait qu'elle est au bénéfice, avec son époux - M. Jean-Louis Rossier - d'un DDP sur ce lotissement. »

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Vote du Préavis

Le Préavis 03-2020 est accepté à l'unanimité moins une récusation.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 03/2020 du 28 janvier 2020 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la Municipalité à vendre de nouvelles parcelles au lotissement des Granges, mises à disposition sous forme de droit distinct et permanent, aux conditions suivantes :
 - a. que le bénéficiaire en fasse la demande ;
 - b. que la parcelle en cause ait fait l'objet auparavant de l'inscription du droit de superficie 15 ans au minimum.
- B) **De fixer** le prix de vente du terrain à CHF 125.00/m² (valeur 100 en juin 2003), adapté en fonction de l'évolution de l'indice officiel des prix à la consommation arrêté au 31 décembre de l'année précédant la stipulation de l'acte de vente.
- C) **D'autoriser** la Municipalité à signer toutes les pièces et actes nécessaires aux transactions énumérées ci-dessus.
- D) **D'autoriser** la Municipalité à vendre les parcelles en droit de superficie, pour autant que les conditions ci-dessus soient réunies, jusqu'au 30 juin 2021.

- 10. Préavis No 4** Demande de crédit pour la réalisation d'une route d'accès, avec places de stationnement publiques, dans le cadre du Plan partiel d'affectation « L'Etambeau - Pôle Santé »

Commission :

Mme Francine Morier, 1^{er} membre - M. Lucien Rossier, Rapporteur
MM. Nicolas Henchoz, Christian Raymond, Nelson Vaillancourt

Délégation municipale :

M. Eric Grandjean - Syndic, Mme Nicole Schnegg, M. Christian Daenzer
M. Roland Oguey - Chef du Service des travaux

Rapport de Commission - séance du 03 mars 2020

Lecture : **M. Lucien Rossier**

La Commission, à l'unanimité de ses membres, se prononce en faveur du Préavis 4-2020 tel que présenté.

Commission de Gestion-Finances (CoGeFi) :

M. Maxime Lenoir, Président - M. Michel Jequier, Rapporteur
Mmes et MM. Anastasia Andrey, Nicolas Burri, Sylviane Clot, Yves-Julien Delessert,
Xavier Ecoffey, Jean-Louis Rossier

Délégation municipale, séance du 11 mars 2020 :

Mme Nicole Schnegg et M. Christian Daenzer
M. Jean-Michel Chapalay, Boursier communal

Rapport de la CoGeFi - séance du 4 mars et du 11 mars 2020

Lecture : **M. Michel Jequier**

En conclusion, les membres de la CoGeFi confirment que la Commune dispose de la capacité financière nécessaire à la réalisation du Préavis 04-2020.

Discussion

M. Pierre-François Mottier demande où en sont les oppositions au projet de l'Etablissement psychosocial médicalisé (EPSM) du Rond-Point et si le projet avance. Il émet en outre le vœu que les places de parc ne soient pas pavées car ce type d'entretien s'avère très onéreux.

Il informe que la Commission thématique de la santé publique du Grand Conseil a siégé la semaine précédente et préavisé favorablement l'engagement de l'Etat en faveur des trois projets Pôle Santé du canton de Vaud. M. Pierre-François Mottier encourage ses collègues à soutenir ce préavis, qu'il estime primordial pour la région.

Mme Yvonne Wespi abonde dans ce sens, qualifiant ce projet de « très important » et de « chance absolue », tant sur les plans individuel que collectif, car il garantit un accès aux soins et un suivi médico-social, l'un des quatre piliers de l'économie résidentielle ou régionale¹. Le soutien important consenti par le Canton nécessite en contrepartie la mise en place d'une infrastructure communale.

Mme Sonia Ludi regrette vivement que la construction d'un parking souterrain n'ait pas été retenue pour raison financière. Elle est d'avis que l'Etat devrait fixer une subvention forfaitaire par place de parc, qu'elle soit souterraine ou extérieure : à l'heure actuelle il est évident que les zones constructibles et les terrains ne doivent pas être gaspillés et que l'impact sur la nature doit être réduit. A quel niveau politique faut-il intervenir pour aller dans ce sens ?

Certains espaces supplémentaires pourraient être utilisés pour construire davantage de places de parc si nécessaire, mais cela entravera tout agrandissement du bâti. Mme Sonia Ludi constate par ailleurs que la mobilité douce est difficile dans ce secteur, la halte de La

¹ Pour rappel : à l'occasion de son Assemblée générale 2016, Pays-d'Enhaut Région avait convié Dr Nicolas Babey, professeur à la Haute école de gestion Arc qui a présenté une conférence sur le thème de l'économie résidentielle et du développement de l'économie régionale.

Palaz est éloignée, les personnes à mobilité réduite vont principalement y accéder en voiture. Elle évoque les problèmes constatés à l'Hôpital Riviera Chablais : des places de parc supplémentaires ont dû être louées au parking de la Coop.

En conclusion, Mme Sonia Ludi ne s'opposera pas à ce projet car il est temps qu'il aboutisse. Mais elle nourrit un grand regret par rapport au parking souterrain qui ne pourra être réalisé.

M. Christian Daenzer, Municipal, présente le plan d'aménagement à l'écran. Des places de parc souterraines seraient idéales, mais leur coût se monte à CHF 40'000 par place ! La Commune ne peut pas prendre ce coût en charge.

Les oppositions au projet EPSM Le Rond-Point ont été levées par la Municipalité la semaine précédente. Les opposant-e-s ont toutefois la latitude de poursuivre leur démarche.

M. Nicolas Mottier demande si les coûts des travaux devisés à CHF 50'000 pour les plantations et aménagements extérieurs comprennent également une place de jeux pour les enfants afin de ménager un espace public intergénérationnel. A quelle surface correspondent ces plantations et aménagements extérieurs ? Qui devrait financer les places de jeux : la Commune ou des investisseurs privés ?

M. Christian Daenzer, Municipal, informe que ces aménagements concernent principalement la plantation d'arbres et la révision du carrefour afin de faciliter l'accès au site. Il retient l'idée d'une place de jeux, sachant qu'une garderie et d'autres éléments devront être pensés au fur et à mesure de l'avancement du projet.

M. Didier Morier se dit favorable au projet Pôle Santé. Il est toutefois interpellé par le calcul financier présenté dans le « décide ». L'amortissement sur 30 ans de l'emprunt éventuel (MCHF 1.950) auquel s'ajoutent les intérêts (MCHF 1.5) représente au final davantage que le montant encaissé pour la vente du terrain (MCHF 1.8). Il se demande si un autre montage financier ne pourrait être envisagé.

M. François Jaquillard, Municipal, au vu de la vente des terrains en provenance des parcelles communales au lieu-dit « L'Etambeau », préavis 06-2016 à MCHF 1.8, et de la demande de crédit du Préavis 04-2020 pour les travaux à MCHF 1.95, il ne sera pas nécessaire d'emprunter. Les intérêts passifs totaux de KCHF 450 / année sont répartis au prorata du montant des amortissements sur les différents préavis ouverts selon la quotepart suivante : les intérêts passifs sont pondérés par les amortissements.

Mme Yvonne Wespi ajoute un bémol : à son avis le projet n'insiste pas assez sur l'accessibilité en transports publics. Qu'en est-il de la place dédiée aux bus-navettes et autres minibus ?

M. Eric Fatio, Municipal, regrette également que les places couvertes ne puissent pas être réalisées. Les aménagements piétons sont prévus, ainsi que la place nécessaire pour les minibus, des places de parking pour vélos et des postes de recharge pour vélos électriques. La mobilité douce fait partie des réflexions du Pôle Santé et de Cogest'ems SA. Les horaires de travail du Pôle Santé vont être adaptés aux horaires des trains à la station de La Palaz afin de favoriser l'usage du train. Il informe également que durant la période des travaux, un système de vélos en libre circulation sera mis en place permettant de relier le parking Braye et celui de la Landi.

Quant à l'idée des espaces de jeux il la juge très bonne ; ils devraient être aménagés sur les places prévues de l'EPSM et de l'EMS.

Globalement il s'agit de trouver la meilleure des solutions pour l'ensemble des partenaires, tout en respectant les directives des services de l'Etat. La solution proposée permet à la Commune d'être maître d'œuvre et de trouver des solutions adaptées. M. Eric Fatio encourage l'Assemblée à soutenir ce projet.

M. Pierre-Alain Gorgé souligne que le rapport de la CoGeFi mentionne une limite d'endettement (ou d'emprunts) à MCHF 46,5, alors que le plafond d'endettement (ou d'emprunts) voté en début de législature se monte à MCHF 50.

M. Maxime Lenoir précise qu'en effet la CoGeFi calcule le solde disponible sur la limite de MCHF 46.5 afin de garder une marge de sécurité. (Voir à ce sujet la discussion lors du Conseil communal du 10 décembre 2016, Préavis 22-2016).

Mme Bernadette Rochat-Henchoz souhaite connaître l'ordre de grandeur du personnel du Pôle Santé résidant au Pays-d'Enhaut, à l'Intyamon, aux Ormonts, voire même au Chablais.

M. Eric Fatio, Municipal, ne sait pas ; passablement de personnel vient de l'Intyamon.

M. Christian Daenzer, Municipal, rappelle qu'il y a quelques années, à l'occasion de la vente d'un terrain à l'ECA (Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels)², il avait été évoqué l'argument de créer des appartements afin de favoriser l'installation de nouvelles et nouveaux résidant-e-s en lien avec les places de travail dans la région. A ce jour, 19 ménages se sont installés et des appartements sont encore disponibles.

Concernant la Maison pour Tous, il informe l'Assemblée que, comme convenu avec l'ECA, un local très lumineux, de plain-pied et d'une surface de 120m² est disponible dans l'un des deux nouveaux bâtiments pour la Maison pour Tous, dont la Commune financera les charges en copropriété. Cet espace permet de réaliser une convivialité sociale, pour les jeunes et les moins jeunes.

La parole n'est plus demandée.

Vote du Préavis

Le Préavis 04-2020 est accepté à l'unanimité des membres présent-e-s.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 04/2020 du 11 février 2020 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre la réalisation d'une route d'accès avec places de stationnement publiques dans le cadre du Plan partiel d'affectation « L'Etambeau-Pôle Santé ».
- B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 1'950'000.00.
- C) **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 1'950'000.00 si nécessaire.
- D) **D'amortir** l'investissement net de CHF 1'950'000.00 sur une période de 30 ans, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux.
A l'amortissement s'ajouteront les charges d'exploitation constituées des intérêts passifs annuels de l'ordre de CHF 48'750.00 et des frais de fonctionnement estimés à CHF 40'000.00 par année.

² Préavis 10-2013, Conseil communal du 31 octobre 2013

11. Réponse au postulat Raymond Vuadens et consorts au nom du groupe socialiste demandant une étude sur l'avancement de la réflexion au sujet d'une fusion des Communes du Pays-d'Enhaut

En préambule, **M. le Président** décrit la marche à suivre en rappelant les indications ci-dessous, transmises par le Service des Communes et du Logement :

Toute proposition présentée par la Municipalité au Conseil passe par une commission (art.35 Loi sur les Communes). Ainsi, la réponse municipale à un postulat (rapport) doit passer par une commission du Conseil.

Outre l'étude de la réponse municipale au postulat, cette commission est chargée de rendre un rapport à l'intention du Conseil recommandant de prendre acte (ou non) de la réponse municipale. Le Conseil débattrà de cette question qui sera soumise au vote. Une acceptation ou un refus de la part du Conseil de prendre acte du rapport clôt la procédure.

En outre, comme pour toute Commission ad hoc, si des membres de la Commission ne partagent pas l'avis de la majorité, ils peuvent présenter un rapport de minorité.

M. le Président précise en outre qu'il n'y a par ailleurs pas la possibilité de voter une résolution à l'issue de ce débat.

Il sera procédé comme suit :

- Lecture du rapport de la Commission, sauf dernier paragraphe
- Présentation de M. le Syndic et de M. le Boursier communal
- Lecture des conclusions du rapport de la Commission
- Discussion
- Vote final

Commission :

M. Didier Morier, 1^e membre - Mme Valérie Isoz, Rapporteure
MM. Fernando Ferreira, Pierre-Alain Gorgé, Patrice Rossier

Délégation municipale :

M. Eric Grandjean, Syndic
M. Jean-Michel Chapalay, Boursier communal

Rapport de Commission - séance du 04 mars 2020

Lecture : **Mme Valérie Isoz**

Présentation de M. le Syndic et de M. le Boursier communal

« Etude sur l'avancement de la réflexion au sujet d'une fusion des Communes du Pays-d'Enhaut », 28 janvier 2020, 21p.

Document envoyé aux membres du Conseil communal en vue de la séance du 19 mars 2020 (annulée). Les Municipalités du Pays-d'Enhaut et les organes de presse recevront ce document à l'issue de la présente séance du Conseil communal.

Cette étude résulte des réflexions conjointes menées depuis novembre 2019 par les Municipalités de Château-d'Oex et de Rossinière, soutenues par les compétences professionnelles de M. Jean-Michel Chapalay, Boursier communal, que M. le Syndic remercie vivement. Il établit ensuite un descriptif de la situation prévalant actuellement au niveau des diverses formes et financements des collaborations intercommunales (pp.5-8).

M. le Boursier communal détaille et explique les aspects économiques et financiers liés à un éventuel processus de fusion au Pays-d'Enhaut (pp.9-14). M. le Syndic résume quant à lui les enjeux sociaux et démocratiques, politiques et administratifs, ainsi que les dimensions émotionnelles et identitaires en lien avec un projet de fusion intercommunale (pp.16-17).

La suite des opérations est décrite en page 18 de la Réponse municipale au postulat Vuadens et consorts.

M. le Syndic précise qu'il est en tout temps possible pour la Commune de Rougemont de rejoindre le processus s'il se poursuit.

Rapport de Commission - Conclusions

Lecture : **Mme Valérie Isoz**

Au vu de l'importance de ce projet de fusion pour le développement futur de la région, la Commission, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter, telle que présentée, la réponse au Postulat Raymond Vuadens et consorts au nom du groupe socialiste demandant une étude sur l'avancement de la réflexion au sujet d'une fusion des Communes du Pays-d'Enhaut. La Commission encourage l'exécutif communal à poursuivre la démarche.

Discussion

M. Didier Morier remercie M. le Syndic et M. le Boursier communal d'avoir pris le temps d'expliquer les aspects assez complexes de cette étude. Il pose un fier constat de notre Commune et de sa situation en chiffres.

M. Jacques-François Pradervand remercie et félicite également les auteurs de ce travail, qu'il qualifie de remarquable, précis et compréhensible. Question : estimation du temps et des éléments nécessaires avant d'aborder la phase du préavis d'intention ?

M. Eric Grandjean, Syndic, précise que dans un premier temps, il s'agit d'attendre le retour des Municipalités de Rossinière et de Rougemont éclairant leur volonté de poursuivre ou pas la démarche de fusion. Cas échéant, il s'agira de refaire les calculs à deux Communes.

Mme Yvonne Wespi exprime les remerciements du groupe socialiste pour cette analyse très instructive et bien réalisée. Notre région représente une chance géographique, une vallée qui fait identité, composée d'identités villageoises fortes qui le resteront même si les Communes fusionnent. Elle liste plusieurs arguments favorables à la fusion : politiques, identitaires, professionnalisation des services à la population, partage des charges. Travailler ensemble, en concertation, modifie l'angle de vision. C'est mieux et c'est nécessaire. La communication, le sens pédagogique, seront indispensables pour une bonne compréhension des enjeux ; le papier seul ne suffira pas.

M. Eric Grandjean, Syndic, précise que ce document sera public dès l'issue de cette séance ; un communiqué de presse est adressé aux médias damounais, romands et régionaux, intitulé : « Fusion des Communes au Pays-d'Enhaut à l'étude ».

M. Claude Schnegg se joint aux félicitations. Il constate que les nouvelles sont bonnes, notamment au niveau économique. Il encourage la réalisation du préavis d'intention, d'autant plus qu'un processus de fusion prend des années. Il souhaite connaître l'avis de M. Raymond Vuadens, auteur du postulat.

M. Raymond Vuadens fait part de sa satisfaction.

M. Pierre-François Mottier adresse lui aussi ses remerciements et félicitations à la Municipalité. En tant que Député, il observe que vu du Canton, le Pays-d'Enhaut devrait être une Commune. Il sera important de respecter les sensibilités durant ce processus ; de toute façon une partie de la population aura un sentiment de perte identitaire. M. Pierre-François Mottier encourage les autorités communales à aller de l'avant car l'union fait la force et une fusion des trois communes représenterait un grand avancement pour le Pays-d'Enhaut ; si le

Pays-d'Enhaut peut se mettre ensemble, la région aura davantage de poids auprès du Canton

La parole n'est plus demandée.

Vote

C'est à l'unanimité des membres présent-e-s que le Conseil communal accepte de prendre acte de la réponse municipale au postulat Raymond Vuadens et consorts au nom du groupe socialiste demandant une étude sur l'avancement de la réflexion au sujet d'une fusion des Communes du Pays-d'Enhaut.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OËX

- vu la réponse municipale du 28 janvier 2020 au Postulat Raymond Vuadens et consorts au nom du groupe socialiste demandant une étude sur l'avancement de la réflexion au sujet d'une fusion des Communes du Pays-d'Enhaut ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

De prendre acte de la réponse municipale au Postulat Raymond Vuadens et consorts au nom du groupe socialiste demandant une étude sur l'avancement de la réflexion au sujet d'une fusion des Communes du Pays-d'Enhaut.

12. Propositions individuelles

Mme Céline Baux remercie la CoGeFi et la Municipalité pour la simplification des chiffres calculés et présentés dans le « décide » des préavis (cf. vœu émis lors du Conseil communal du 07 12 2019). Elle remercie également la Municipalité pour son courrier d'information COVID-19 au sujet des actions municipales entreprises en cette période particulière. Elle a une pensée pour les personnes qui ont souffert de cette situation, personnellement (maladie, deuil) et/ou économiquement. Mme Céline Baux remercie aussi Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme.

Concernant le tourisme, elle s'interroge sur les perspectives pour la saison estivale. Elle rappelle que Mme Myriam Dégallier, nouvelle Directrice de Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme entre en fonction le 1^{er} juin et demande comment la Commission tourisme prépare la venue des hôtes et le positionnement au premier plan de Château-d'Oex - du Pays-d'Enhaut ; elle mentionne notamment la campagne en cours de l'Office du tourisme vaudois.

D'autre part, Mme Céline Baux exprime sa gratitude envers l'ensemble des personnes qui ont poursuivi leur engagement professionnel en première ligne depuis le début de la pandémie de coronavirus. Elle évoque le mauvais état général des hôpitaux, notamment vaudois. Est-ce possible d'obtenir des précisions au sujet de l'Hôpital du Pays-d'Enhaut ?

M. Eric Fatio, Municipal, Président du Conseil de Fondation du Pôle Santé, confirme que le Pôle Santé a bien entendu souffert du COVID-19, notamment avec la fermeture des soins ambulatoires. Il y aura des pertes, qui seront assumées grâce au soutien de l'Etat. La Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) et la Commission des finances du Grand Conseil vont se rencontrer afin de dresser un bilan financier sur les pertes de l'ensemble du secteur hospitalier vaudois. Il s'agit en effet d'une problématique générale.

M. Eric Grandjean, Syndic, informe que la Commission tourisme de Pays-d'Enhaut Région se réunit en séance le 25 mai prochain pour traiter de problématique touristique régionale. Il

est encore très difficile de faire des projections touristiques car des décisions du Conseil fédéral sont encore à venir.

M. Xavier Ecoffey souhaite obtenir des indications quant à l'avenir des remontées mécaniques de La Lécherette et demande si Château-d'Oex a été sollicitée pour une contribution financière.

M. Eric Grandjean, Syndic, relève que ce même questionnement a été émis de la part du Groupement d'intérêt de La Lécherette, qui rassemble notamment des résident-e-s secondaires intéressé-e-s par le ski. Il est ressorti d'une réunion entre la Municipalité, le Président et le Directeur de Télé Leysin-Les Mosses-La Lécherette SA ainsi que le Groupement d'intérêt de La Lécherette qu'il n'est à ce jour pas question d'abandonner les installations de La Lécherette. Il va de soi qu'une contribution financière de Château-d'Oex serait bien accueillie.

Mme Bernadette Rochat-Henchoz demande à combien se monte la taxe des résident-e-s secondaires de La Lécherette. Une participation de Château-d'Oex aux remontées de La Lécherette pourrait-elle représenter un retour sur investissement ?

M. Eric Grandjean, Syndic, ne connaît pas ce chiffre. Il suggère d'éviter une vision trop détaillée alors que le thème de la fusion vient d'être abordé.

Mme Yvonne Wespi, revenant sur le thème du COVID-19, remercie également la Municipalité pour ses informations. Elle demande si une initiative a été mise en place pour les familles ou les personnes seules à très bas revenus touchés par cette situation (carton du cœur ou autre). Pour la période estivale, Mme Yvonne Wespi propose de se référer à l'exemple de Lausanne et d'Echallens qui ont permis l'élargissement des terrasses pour les cafés-restaurants. Enfin, elle félicite la Municipalité pour le projet en faveur des séniors de la Commune ; elle relève la qualité du projet, les bons contacts établis ainsi que le soutien financier trouvé auprès de la Fondation Leenaards.

Mme Mary-Josée Rossier, Municipale, s'est renseignée auprès de la Police cantonale du commerce au sujet de la possibilité d'étendre les terrasses sur le domaine public ; Vevey a également pris cette décision. Les mesures d'extension sont sous la responsabilité des Communes : possibilité de compenser à l'extérieur les pertes de sièges intérieurs, autorisation exceptionnelle d'utiliser le domaine public pour les établissements dont la licence n'inclut pas de terrasse. Il s'agira cependant de rester attentif afin d'assurer la sécurité routière et le flux piétonnier. Les demandes d'autorisation devront être adressées à la Municipalité. Le processus sera entériné prochainement et une communication sera faite auprès de Gastro Vaud Pays-d'Enhaut.

En regard des inquiétudes émises par Mme Céline Baux au sujet de l'offre touristique et culturelle à Château-d'Oex durant la saison estivale, Mme Mary-Josée Rossier informe que l'association Montagne et Culture va réfléchir aux possibilités de maintenir quelques manifestations dans le respect des directives sanitaires et en fonction des décisions du Conseil fédéral du 26 juin prochain (p.ex. les 5^{es} journées du papier découpé les 11 et 12 juillet, la fête nationale du 1^{er} août, diverses animations musicales, ...). Il s'agit également d'approcher l'OTV, le MOB et d'autres organismes pour créer des offres attractives.

M. Maxime Lenoir, qui était intervenu à ce sujet lors du Conseil communal du 14 mars 2019 au nom du Groupement d'initiative des Moulins, remercie la Municipalité pour la magnifique fontaine posée ce printemps sur la place de la Croix d'Or.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président clôt la séance à 23h40.

Il remercie les membres du Conseil communal et de la Municipalité pour leur attention et pour la qualité des débats dans ce contexte inhabituel. Il remercie également M. François Andrey, Huissier, et l'équipe communale de la conciergerie pour les travaux supplémentaires occasionnés pour l'aménagement du Centre sportif.

Prochain Conseil communal : jeudi 25 juin 2020, au Centre sportif (directives COVID-19)

Le Président
Raymond Vuadens

La Secrétaire
Myriam Stucki Tinouch